

# En chemin avec les confirmands adultes

## Démarches au service de l'accompagnement

doc : R 2

### Lors de l'accueil de la demande

- Compléter le formulaire (doc F2) disponible sur le site et envoyer au service du catéchuménat.
- Joindre l'attestation de baptême ou préciser qui doit en assurer la recherche (l'accompagnateur ou le service diocésain.)
- Communiquer au(x) confirmand(s) la date de la journée diocésaine (samedi de carême) et les possibilités de dates et lieux de célébrations du sacrement de confirmation (voir agenda diocésain).
- Evoquer dès le début du cheminement la nécessité de choisir un parrain ou une marraine chrétien(ne) et son rôle. Aider à discerner !

A tout moment de l'année

### Janvier/février avant la célébration de la confirmation

- Faire remplir et signer le RGPD par le candidat.
- Transmettre ces documents au service du catéchuménat ainsi que les noms et prénoms des parrains/marraines dans les conditions et le lieu choisi pour célébrer la confirmation.
- Communiquer aux confirmands l'invitation à la rencontre, sur place, la veille de la célébration ainsi que la possibilité d'une journée de récollection pour les adultes (voir agenda diocésain).
- Organiser dans l'UP une rencontre avec les parrains/marraines.

### Mars/avril

- Journée diocésaine des confirmands adultes à Tournai - rencontre avec l'Évêque
- Messe chrismale - célébration diocésaine

### Pâques

### Avril/mai

- Célébration diocésaine du sacrement de confirmation (voir agenda diocésain)
- La veille de 9h00 à 12h00 ou de 19h30 à 21h00 : temps de récollection et de préparation concrète

### Vigile de Pentecôte

- Célébration du sacrement de confirmation lors de la Vigiles de Pentecôte à la cathédrale
- La veille de 19h30 à 21h00 : temps de récollection et de préparation concrète

